



MUNICIPALITÉ DE

St. Charles. Garnier

LE CHARLOIS

Vol.14, Numéro 7

24 juillet 2023



RÉSUMÉ DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUILLET 2023

Ouverture de la séance à 19:00

Lecture et adoption de l'ordre du jour de la séance du 7 juillet 2023.

Adoption du procès-verbal de la séance du 9 juin 2023.

CORRESPONDANCES :

MRC de la Mitis: envoie à la municipalité le certificat de conformité concernant le règlement 317-23 relatif à la démolition d'immeuble;

MRC de la Mitis: envoie la copie certifiée du règlement RÈG353-2023 déclarant sa compétence dans le domaine du transport collectif de personnes et remplaçant le règlement REG306-2016;

Journal de Québec: s'essaye pour savoir si la municipalité serait intéressée par une annonce dans le cahier spécial de la semaine des municipalités;

RAPPORT DU MAIRE:

- Appui de la MRC pour notre règlement portant sur l'interdiction du transport lourd sur certaines voies de notre municipalité.
- Embauche d'une conseillère en ressource humaine.
- Demande de la MRC au Gouvernement du Québec pour bonifier l'aide accordée pour le transport adapté et collectif.
- Dépôt au FFR volet 4 pour l'embauche d'une ressource en développement aérien régional.

LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER :

Les membres du conseil municipal approuvent et autorisent le paiement de la liste des comptes à payer du 7 juillet 2023 totalisant 38 672.89 \$.

DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS INTERNES AU 30 JUIN 2023 :

Les états financiers ont été étudiés par les membres du conseil et ils s'en déclarent satisfaits.

DEMANDE AU MTQ POUR RÉPARATION URGENTE SUR LA 298:

Le conseil, dépose une demande au MTQ afin de régularise la situation sur la chaussée de la 298 à la hauteur du pont de la Mistigouguèche.

Dans ce numéro:

Résumé de la dernière
Séance du Conseil de
SCG :

7 juillet 2023 **1 à 2**

Annonces Diverses **3**

Pensées de l'éditeur **3**

Le temp du ramonage **4**

Mot vert du mois:
juillet 2023 **5**

Les jeux en folies **6**

Calendrier :
août 2023 **7**

DEMANDE AU MTQ L'IMPLANTATION D'ARRÊT-STOP :

La municipalité désire implanter des arrêt-stop aux quatre coins aux intersections des rues Bélanger et Principale et en a officiellement fait la demande au MTQ.

AVIS DE MOTION POUR ADOPTION DU RÈGLEMENT 268-23 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 263-22 PORTANT SUR LE ZONAGE :

Un conseiller donne avis de motion qu'à une séance ultérieure le règlement 268-23 modifiant le règlement 263-22 sera adopté.

DÉROGATION MINEURE DM2023-01 POUR L'ÉDIFICE SIS AU 756 RUE BÉLANGER:

Le conseil a accordé, selon les recommandations du CCU, une dérogation mineure afin de construire un garage au 756, rue Bélanger.

REFUS DES SOUMISSIONS REÇUES POUR LES SERVICES D'INGÉNIERIE VISANT LA CRÉATION D'UN TERRAIN DE CAMPING:

Le conseil a refusé les deux soumissions reçues suite à l'appel d'offres pour les services d'ingénierie, car elles étaient beaucoup trop élevées. M. Frédérick Lee a été mandaté pour relancer le processus d'appel d'offres avec certaines modifications.

DEMANDE AU FOND PM-150 DE LA MRC DE LA MITIS:

Le conseil a déposé une demande au fond afin de payer les services d'ingénierie éventuels pour la création du terrain de camping selon les exigences de la politique d'investissement du Fonds.

A VENDRE

SI VOUS AVEZ DES CHOSES À ANNONCER OU À VENDRE... N'HÉSITEZ PAS À NOUS EN FAIRE PART ET IL NOUS FERA PLAISIR DE LE PARTAGER DANS CE JOURNAL.

DEMANDEZ ROBERT AU 418-775-4205, POSTE 2025

ÉLECTION PARTIELLE

Le conseil municipal félicite et souhaite la bienvenue à M. Gaétan Proulx, nouveau conseiller élu lors de l'élection partielle du 18 juin 2023.

SAINT-JEAN-BAPTISTE

UN GROS MERCI à tous ceux qui sont venus fêter la St-Jean avec nous, et ce malgré la pluie qui s'est mise de la partie. Les chansonniers ont vraiment apprécié cette marque de reconnaissance et ont exprimé leur grand respect pour les personnes présentes.

Pensées de l'éditeur: pour une meilleur efficacité, pensez à arroser seulement en soirée, une fois le soleil à baissé.

LE TEMPS DU RAMONAGE ARRIVE

Une fois de plus, la saison du ramonage arrive à grands pas... je vous invite donc à entrer en contact avec moi afin de vous inscrire sur la liste des résidences à vouloir se prévaloir du service de ramonage.

Comme par le passé, la première cheminée est prise en charge par la Municipalité et les autres sont à vos frais.
Le ramonage comprend le service extérieur seulement.
Pour l'intérieur c'est à vos frais.

Robert 418 775-4205 poste 2025



Le Mot vert du mois – « Bien planifier sa visite à l'écocentre » - Juillet 2023

Bonjour à toutes et tous,

L'été, c'est la haute saison dans les écocentres de notre territoire. Des centaines de visiteurs chaque jour et des milliers de tonnes à traiter chaque été. Ça bouge! Pour cette raison, il peut arriver que le temps d'attente soit plus long. Nous vous donnons ici quelques petits trucs pour bien planifier votre visite à l'écocentre et vous assurer ainsi d'une expérience agréable :

Informez-vous d'abord sur les matières acceptées. On peut notamment y apporter :

- Mobiliers, encombrants et électroménagers;
- Appareils électroniques et informatiques;
- Produits domestiques dangereux (Huile, peinture, insecticide, piles, etc.);
- Matériaux de construction secs (Gypse, verre, fenêtres, mélamine, etc.);
- Bardeaux d'asphalte (retirez le papier noir, plastique, emballage, bois, etc.);
- Bois (exempt de contaminants : branches, bois de construction, plancher, etc.);
- Métaux ferreux et non-ferreux;
- Pneus (48 pouces et moins);
- Résidus verts (feuilles, gazon, etc.).

Triez à la maison avant votre départ :

Afin d'éviter les allers-retours sur le site, triez chaque produit séparément (Les planches de bois ensemble, le bardeau avec le bardeau, etc.).

Sécurisez votre voyage :

Personne n'aime recevoir un 2x4 dans son pare-brise!

Apportez vos pièces d'identités et permis de construction :

L'inscription est obligatoire à l'entrée de votre écocentre.

Suivez les instructions de l'équipe sur le site :

Ils sont les chefs d'orchestre du bon fonctionnement du site. En ne suivant pas les instructions, vous nuisez au bon déroulement des opérations!

Votre visite à l'écocentre est un geste important pour l'environnement et pour le bénéfice des générations futures. Les écocentres de La Matapédia et de La Mitis permettent de détourner plus de 5000 tonnes de matières de l'enfouissement chaque année. Soyez-en fier!

Pour plus d'informations, visitez le www.ecoregie.ca. À la prochaine!

Vincent Dufour, coordonnateur en gestion des matières résiduelles



**Régie intermunicipale de traitement
DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**
MRC de La Matapédia et de La Mitis

Site web : www.ecoregie.ca	Facebook : @RITMRMatapediaMitis
Courriel : matresi@mrcmatapedia.quebec	Courriel: matresi@mitis.qc.ca
Tél : 418 629-2053, poste 1138	Tél. : 418 775-8445, poste 1138

B

	6	7	4		5	1	8	
3			6	8			7	2
4	8	1	9		2	5		6
	7	9		6	3	2		8
	2	3	8	9			1	7
8		6		1	7	3	9	
7	5		1		6	9	2	
6		4	7		9		5	1
	1	2	3	5		7		4



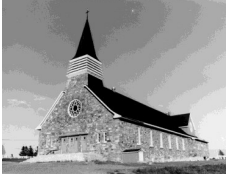
Ces deux dessins semblent identiques. En fait, ils ne le sont pas. A toi de trouver les 7 différences qui les séparent.



C










	9	6		8		2	1
7		1		9	2		3
	8		6		1	5	9
1	3		9		6		8
		8	2	5		1	3
9		2			3	7	6
5			3	4		8	6
	6	3		2		9	7
8	1		5		9		4

$$\begin{aligned}
 & \text{Wheelbarrow} + \text{Wheelbarrow} + \text{Wheelbarrow} = 30 \\
 & \text{Wheelbarrow} + \text{Boot} + \text{Boot} = 18 \\
 & \text{Boot} - \text{Bag} = 2 \\
 & \text{Bag} + \text{Wheelbarrow} \times \text{Boot} = ?
 \end{aligned}$$



août 2023



DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
		1  Pleine lune	2	3 	4 Séance du conseil	5
6	7	8 	9	10 	11	12
13	14 FERMÉ	15  POUR	16 Nouvelle Lune VACAN	17 CE	18	19
20  10h30	21	22 	23	24 	25	26
27	28	29 	30	31		

Municipalité : 775-4205 Fax.: 775-3499
MRC: Renaud Bisson-Dion,
agent de développement (Jeudi a.m.)
MRC: Michel Lagacé,
inspecteur sur rendez-vous (Lundi a.m.)
Service d'urgence: 911
Info-Santé CLSC: 811
CLSC: 798-8818
Caisse Populaire: 723-6798
C. Pop.: Lynda Béland poste: 7322314
Postes Canada: 798-4155
La Fabrique:
Martine Charette, secrétaire: 798-4549 (Bureau)
798-4166 (résidence)
Club de l'âge d'or
Mme Laurianne Huet Présidente (418) 798-4228
SÛRETÉ DU QUÉBEC (418) 310-4141
Ministère des transports (418) 775-8801

LÉGENDE



POUBELLE



RECYCLAGE



BIBLIO 19h-19h30



AFEAS



MESSE



COMPOST

Responsable du Charlois:
Robert Lyman
TEL.:(418) 775-4205
Poste 2025
COURRIEL:
stcharles@mitis.qc.ca

RETROUVEZ-NOUS SUR
INTERNET:
www.municipalite.saint-
charles-garnier.qc.ca